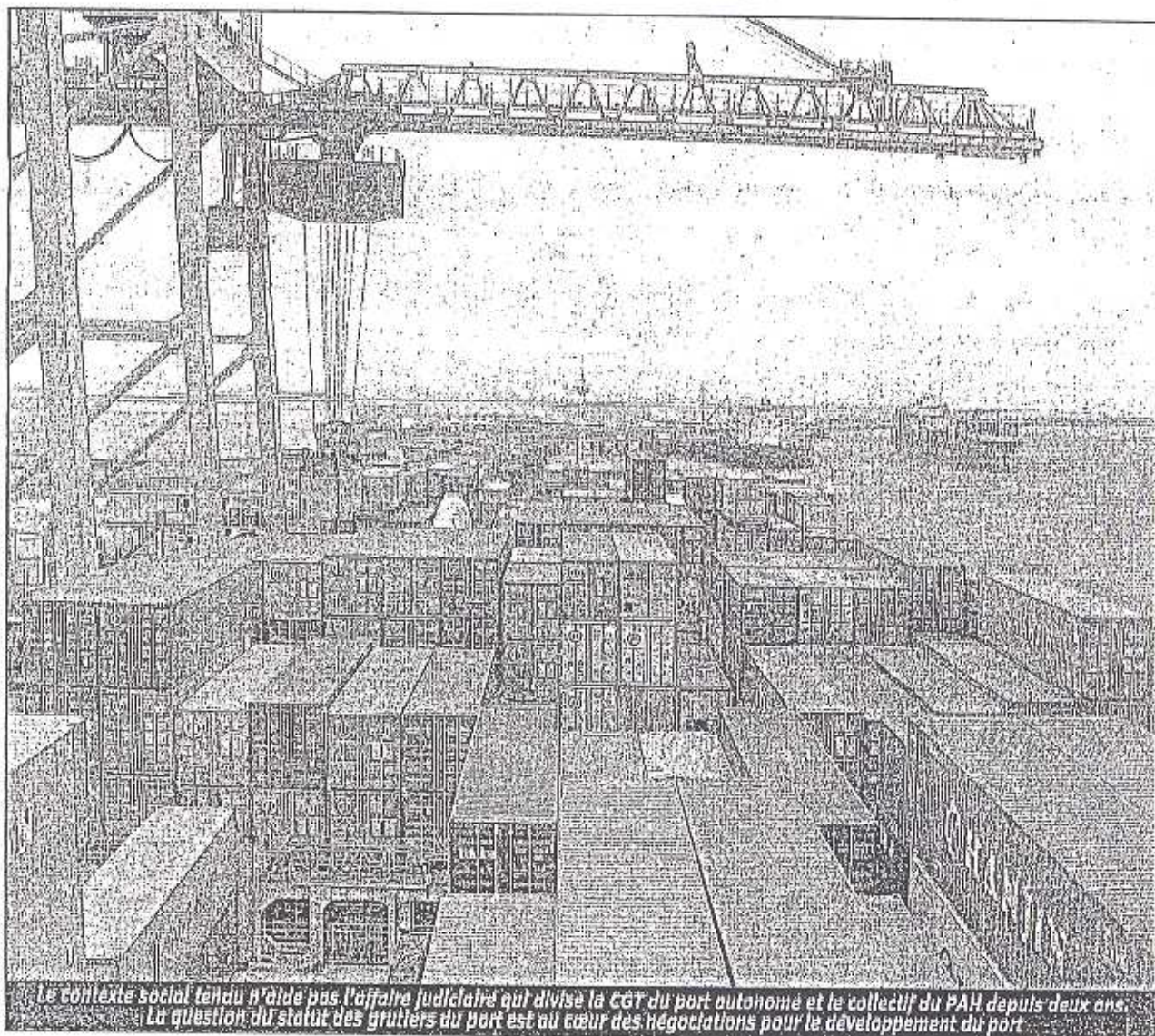




LE HAVRE

Tempête judiciaire à la CGT du port

Les locaux de la CGT du port autonome viennent d'être perquisitionnés. Présumés innocents, deux dirigeants ont été placés en garde à vue. p. 4



Le contexte social tendu n'aide pas l'affaire judiciaire qui divise la CGT du port autonome et le collectif du PAH depuis deux ans. La question du statut des grutiers du port est au cœur des négociations pour le développement du port.

PHOTO: STEPHANE SIBET

CGT du port : perquisition et gardes à vue

Perquisition dans les locaux syndicaux, gardes à vue de deux des responsables de la CGT du port autonome : l'ambiance dans le milieu syndical portuaire tourne au vinaigre.

« Nous n'avons rien à cacher à la police et nous lui remettons tous les documents qu'elle souhaite. » Patrick Deshayes, le secrétaire général du syndicat CGT du port autonome du Havre, a passé une trentaine d'heures en garde à vue la semaine dernière dans les bureaux du service de recherche de la police judiciaire. Avec lui, Brice Friboulet, son adjoint.

Les deux responsables du

syndicat CGT du PAH étaient entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire engagée contre eux par d'anciens syndicalistes du port aujourd'hui réunis dans un collectif (une affaire que nous avons révélée dans notre édition du 27 octobre).

« Une baudruche »

Selon le quotidien *Libération* qui révèle cette garde à vue, les deux syndicalistes

auraient « détourné des sommes rondes », « C'est n'importe quoi, expliquait hier soir Patrick Deshayes. Nous venons d'ailleurs d'engager une procédure contre le journal pour propos diffamatoires. » Par ailleurs, une perquisition de deux heures a été réalisée la semaine dernière dans les locaux du syndicat du port autonome. « Cinq ou six policiers », selon la CGT, ont emporté des documents comptables.

Pour l'avocat de la CGT du port autonome, M^r Eric Baudou, « la montagne a accouché d'une souris. Même d'une souris. Toute cette affaire n'est qu'une baudruche. Mes clients ont effectivement été entendus dans le cadre d'une garde à vue, ce qui fait partie de la procédure normale. Ils n'ont pas été mis en examen, ils bénéficient de la présomption d'innocence et les investigations se poursuivront : c'est la suite logique des choses. »

Le différend entre la CGT du port autonome et un collectif de six personnes remonte à deux ans. Le collectif, conduit, entre autres, par Jean-Louis Argentin, syndicaliste au port autonome et administrateur du PAH dans le collège des cadres, réclamait des comptes financiers au syn-

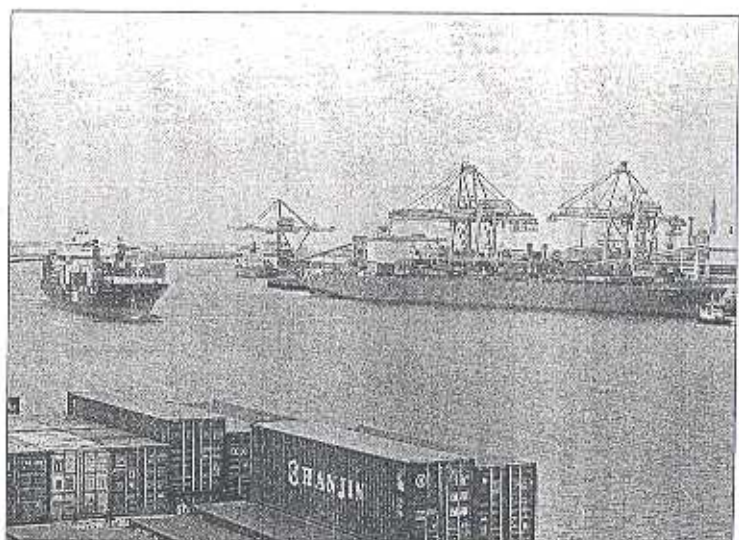
due par la police de manière anonyme parce qu'elle craignait pour sa sécurité », souligne M^r Eric Baudou.

« Dans cette lettre, note le secrétaire général de la CGT du port, cette personne explique qu'il y aurait des dysfonctionnements dans la gestion du syndicat, que Brice et moi serions dans la mafia, que nous aurions mané des affaires en Basse-Normandie, que nous aurions un patrimoine immobilier délictueux, qu'il y aurait un emploi fictif à la CGT du port... Nos impôts ont été mis sur la place publique et nos bulletins de salaire circulent. » Un juge d'instruction a été nommé. Pour l'instant, aucune audition n'a eu lieu.

L'autre affaire

La CGT du port autonome du Havre a engagé il y a deux mois, en octobre, une procédure judiciaire contre X. Elle s'est également portée partie civile dans une affaire où elle s'estime calomniée dans une affaire de « dénonciation calomnieuse et dénigrement d'infractions imaginaires ». Cette action judiciaire complète un dépôt de plainte, sur les mêmes motifs, effectué à titre personnel par Patrick Deshayes et Brice Friboulet.

À l'origine, c'est au hasard d'une autre procédure entre le syndicat et un collectif du port autonome que les dirigeants de la CGT ont découvert dans un procès-verbal une lettre « d'une personne enten-



L'affaire judiciaire qui divise la CGT du port autonome et le collectif du PAH intervient, depuis deux ans, dans un contexte social tendu où la question du statut des grutiers du port est au cœur des négociations pour le développement du port

dicat. L'affaire était arrivée jusque devant la justice qui avait ordonné que les documents réclamés soient transmis.

En revanche, le collectif devait retirer de son site Inter-

net la correspondance privée avec les responsables du syndicat portuaire. Ce qui fut effectué. Le collectif a fait appel de cette décision alors que l'avocat, M^r Baudou, demandait que toutes les pié-

ces relatives à la procédure judiciaire soient retirées à leur tour. La cour d'appel de Rouen devait rendre son arrêt le 5 décembre. Ce sera finalement le 19 décembre.

STEPHANE SIRET